



Ville d'Esch-sur-Alzette

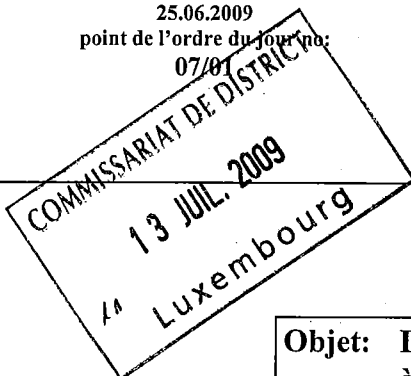
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
25.06.2009

Date de la convocation des conseillers :
25.06.2009

point de l'ordre du jour no:

07/07



**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 3 juillet 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Wohlfarth, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Braz, Spautz, échevins, Maroldt, Jaerling, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Devis supplémentaire: Rénovation d'une maison sise 5, Grand-Rue à Esch/Alzette (art. 4/0710/2123/023)

Vu sa délibération du 22 décembre 2006 approuvant le devis au montant de 300.000,00 € pour la rénovation de l'immeuble sis 5, Grand-Rue à Esch/Alzette ;
Considérant que l'état général de la maison était pire que supposé avant le début des travaux ;
Considérant que la démolition de l'annexe a entraîné des complications ;
Considérant qu'il y a donc lieu de prévoir des travaux supplémentaires ;
Vu le devis supplémentaire au montant de € 125.000,00 ;
Vu le rapport afférent de Monsieur l'ingénieur-directeur des travaux municipaux du 29 juin 2009 ;
Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

le devis supplémentaire au montant de 125.000 € concernant la rénovation de la maison sise 5, Grand-Rue à Esch-sur-Alzette.

Le crédit sera inscrit à l'article 4/0710/2123/023 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2009.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 06/07/2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures

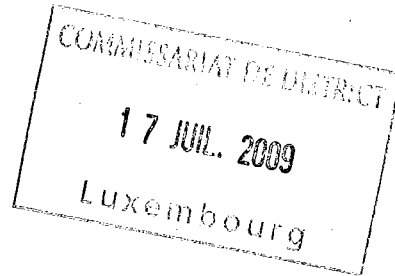


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire
Direction des affaires communales

Luxembourg, le 16 juillet 2009

Réf. : 8/09/CAC

Dossier suivi par M. Frank KIMMER
Tél. 247-84627 Fax : 26 20 26 93
E-mail : frank.kimmer@mi.etat.lu



Concerne: Ville d'Esch-sur-Alzette

Rénovation d'une maison sise 5, Grand-Rue
Délibération du conseil communal du 3 juillet 2009
Coût suivant devis initial: 300.000.- €
Coût suivant devis supplémentaire : 125.000.- €

Soit le présent devis supplémentaire retourné à **Monsieur le Commissaire de district à Luxembourg** après en avoir pris connaissance et avec prière de bien vouloir rappeler aux autorités communales de la Ville d'Esch-sur-Alzette que l'article 154 du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale du 13 décembre 1988 a relevé de 250.000.- à 500.000.- euros le seuil au-delà duquel les délibérations des conseils communaux concernant les projets de construction, de grosses réparations et de démolition des édifices communaux sont à soumettre à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. Le montant de 500.000.- euros s'entend hors TVA et hors honoraires. Il en résulte que le devis supplémentaire pour les travaux visés sous rubrique n'est pas soumis à l'approbation ministérielle.

Pour le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

40316

U dmt

Christiane LOUTSCH-JEMMING
Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe

No. 1110.P.L.C.K.

Transmis à Madame le Bourgmestre de
la commune de Esch-sur-Alzette
pour information.

Luxembourg, le 20. juillet 2009

Le Commissaire de district,

J. Schwachtgen

Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le

22 JUL. 2009

ER